



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Vaccin contre la grippe saisonnière

Question écrite n° 12587

Texte de la question

M. Matthieu Marchio alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation spécifique des adultes âgés de plus de 65 ans face à la grippe saisonnière. Chaque année, les adultes de plus de 65 ans représentent plus de 90 % des 9 000 décès liés à la grippe et 43 % des 20 000 hospitalisations liées à la grippe dans le pays. L'impact de la grippe saisonnière chez les adultes âgés de plus de 65 ans est donc considérable. La prévention est un sujet capital pour préserver le système hospitalier et ses urgences trop souvent engorgées, par exemple celles du centre hospitalier de Douai-Dechy. Dans ce contexte, il souhaiterait savoir quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour mieux protéger cette population contre la grippe saisonnière et si les Français âgés de plus de 65 ans pourront largement bénéficier, comme les Britanniques, les Allemands, les Italiens, les Américains et les Espagnols, de vaccins antigrippaux dits améliorés, c'est-à-dire à haute dose ou adjuvantés, capables de provoquer une réponse immunitaire renforcée, plus adaptée à cette tranche d'âge.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Marchio](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12587

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9641

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)